



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Recrutement enseignants filière bilingue

Question écrite n° 15998

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le recrutement d'enseignants pour la filière bilingue paritaire français-allemand. À la demande des élus alsaciens et des familles, l'académie de Strasbourg a développé progressivement la voie bilingue paritaire, depuis l'école maternelle jusqu'au lycée. En complément, le cursus Abibac et les sections européennes existant dans l'académie permettent d'approfondir la pratique des langues pour les plus motivés. Le point faible du dispositif résulte de la difficulté à recruter des enseignants disposant des compétences linguistiques adéquates. Le vivier est aujourd'hui insuffisant : la non-reconnaissance de cette spécificité dans les arrêtés de titularisation ou dans les rémunérations salariales favorise les mutations en dehors de la voie bilingue. En complément, il apparaît que bien souvent le matériel pédagogique approprié fait défaut. Une nouvelle convention triennale sur le bilinguisme associant l'État, la région Grand Est et les départements alsaciens a été signée à l'automne 2018 : les partenaires s'accordent sur la poursuite des efforts en faveur du bilinguisme. Des échanges entre enseignants français et allemands sont-ils envisageables ? Face à cette problématique, le parlementaire souhaite connaître les mesures concrètes qu'envisage le ministère pour permettre une facilitation des recrutements d'enseignants pour répondre aux besoins de la filière bilingue en Alsace.

Texte de la réponse

Le développement de l'enseignement de l'allemand en Alsace est porté par des dispositifs pédagogiques structurants renforcés par le partenariat fort noué entre l'État et les collectivités locales au travers de la nouvelle convention sur le bilinguisme signée en décembre 2018 pour la période 2018-2022. Cette action ambitieuse et partenariale repose notamment sur une généralisation de l'offre d'enseignement en allemand notamment au travers du cursus bilingues français-allemand, du cursus Abibac et des sections internationales. Ainsi, 98 % des élèves du premier degré étudient l'allemand, 81 % en enseignement hebdomadaire de trois heures et 17 % en enseignement bilingue à parité horaire. Dans le second degré, 85 % des élèves étudient l'allemand et un collège sur deux propose une section bilingue français-allemand. La poursuite de cette dynamique implique, d'une part, de pouvoir susciter les vocations pour répondre aux besoins d'enseignement en langue allemande et, d'autre part, de favoriser le développement des compétences des professeurs en la matière. S'agissant du recrutement, l'État agit sur plusieurs axes. D'une part, depuis la rentrée 2019, le dispositif de préprofessionnalisation offre à l'académie de Strasbourg des perspectives de recrutement adaptées à ses besoins. Dans le premier degré ainsi que dans la discipline allemand, 40 postes au total ont été ouverts aux étudiants en parcours de préprofessionnalisation pour trois ans sous statut d'assistant d'éducation (AED) afin de découvrir et de se former aux métiers de l'enseignement. La préprofessionnalisation est ainsi de nature à renforcer le vivier de recrutement, notamment, pour la filière bilingue paritaire. En outre, la place des langues au sein du concours de recrutement des professeurs des écoles a été renforcée. Ainsi, à compter de la session 2020 de ce concours, les candidats qui ont atteint le niveau B2 du cadre européen commun de référence (CECR) en allemand pourront ainsi choisir le domaine des langues vivantes étrangères à la première épreuve orale d'admission du concours de mise en situation professionnelle. S'agissant de la formation des professeurs, ainsi que le prévoit la

convention quadripartite sur la politique bilingue et plurilingue académique pour la période 2018-2022, le site de Colmar de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation a vocation à se spécialiser sur le bilinguisme pour renforcer la formation des futurs professeurs sur cette thématique. Ces travaux seront complémentaires de la poursuite de quatre programmes de formation concernant l'enseignement dans le premier comme dans le second degrés portés par l'Université franco-allemande (UFA) et susceptibles de déboucher sur la double titularisation des professeurs stagiaires en France et en Allemagne. Le ministère encourage les professeurs stagiaires à effectuer tout ou partie de leur master de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) en Europe. Il incite également les professeurs titulaires à participer aux programmes de formation continue en Allemagne qui incluent pour certains des périodes de mise en situation professionnelle devant élèves. L'académie de Strasbourg offre, en partenariat avec l'Institut Goethe, 70 bourses pour effectuer une mobilité sur la période de 2018 à 2022 et permet chaque année à 20 enseignants de participer au programme d'échange franco-allemand des enseignants du premier degré. S'agissant de la place des langues dans l'enseignement, la création, par la loi pour une école de la confiance, des établissements publics locaux d'enseignement international (EPLI) conçus sur le modèle de l'école européenne de Strasbourg étoffe la gamme des outils nécessaires au renforcement de l'apprentissage des langues. Tant sur le recrutement que la formation des professeurs, ces dispositifs témoignent d'un engagement important et durable de l'État sur le développement du bilinguisme en Alsace.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15998

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2019](#), page 531

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10964